

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** K-Othrine Insect Spray Deltamethrin EW 0.15

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2017-0040-00-00

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0018370-0001

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

K-Othrine Deltamethrin EW 0.15
--------------------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Bayer CropScience SA-NV
	Adresse	J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2017-0040-00-00 1-1	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0018370-0001	
<b>Date de l'autorisation</b>	26/04/2018	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	07/09/2027	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Bayer S.A.S., Division Crop Science, Business Unit Environmental Science
<b>Adresse du fabricant</b>	16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer CropScience S.r.l, Divisione Agraria Produzione, Stabilimento di Filago, Via delle Industrie 9 I - 24040 Filago (Bergamo) Italie
	SBM Formulation, ZI Avenue Jean Foucault CS621 34535 Béziers France
	Bayer S.A.S., Division Crop Science, 1 avenue Edouard Herriot - Limas - BP 422 69656 Villefranche-sur-Saône France
	Bayer AG, Industriepark Höchst (Gebäude K 607) 65926 Frankfurt Allemagne
	Bayer SAS - Division Crop Science, Site de Marle, Rue Cyrille Liebert crossing Rue Antoine Laurent de Lavoisier Zone Industrielle BP2 02250 Marle-sur-Serre France
	Phyteurop S.A., ZI de la Grande Champagne 49260 Montreuil-Bellay France
	IRIS, 1126A AV DU MOULINAS - Route de St Privat 30340 Salindres France
	Denka International B.V., Hanzeweg 1 3771 NG Barneveld Pays-Bas

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	24 - Deltaméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	Bayer AG
<b>Adresse du fabricant</b>	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer Vapi Pvt. Ltd, Plot No. 306/3, II phase 396195 GIDC, Vapi Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,015

## 2.2. Type de formulation

EW - Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Éliminer le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Éliminer le contenu dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Recueillir le produit répandu.

Tenir hors de portée des enfants.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

**Utilisation 1 - Pour l'élimination et le contrôle directs et rapides (en moins d'une heure) des insectes rampants et cloportes - grand public - dans les petits espaces confinés et protégés à l'intérieur et aux alentours des bâtiments**

#### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*  
Nom commun: Fourmi noire des jardins  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Insecta:  
Nom commun: Insectes  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Blattodea:  
Nom commun: Blattes  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Lepismatidae:  
Nom commun: Poissons d'argent  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Porcellionidae:  
Nom commun: Cloportes  
Stade de développement: Adultes et juvéniles

#### Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

À l'intérieur, dans de petits espaces confinés où les insectes aiment se cacher et se déplacer (fissures, crevasses ou traitement localisé derrière les plinthes, sous les réfrigérateurs, autour des cadres de fenêtres etc.) À l'extérieur, dans de petits espaces confinés et protégés (par ex. sous les pots de fleurs, les planchers, les outils de jardin etc.).

#### Méthode(s) d'application

Pulvérisation -  
Produit prêt à l'emploi.  
Utiliser le pulvérisateur prêt à l'emploi. Agiter bien avant usage.

#### Taux et fréquences d'application

Maximum 5 ml de produit pour 32 x 32 cm (5 pulvérisations). - -

Ne pas appliquer le produit sur une surface supérieure à 2m<sup>2</sup> à l'intérieur et à l'extérieur. Appliquer au maximum une fois par mois pendant 11 mois par an maximum. (Une application sur 2m<sup>2</sup> correspond à 100 pulvérisations régulières).  
L'effet létal surviendra en l'espace d'une heure.  
Un effet résiduel persistera jusqu'à 6 semaines pour éviter le retour des insectes. Cet effet résiduel dépend toutefois de la nature de la surface traitée.

#### Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

#### Dimensions et matériaux d'emballage

Pulvérisateur, plastique : PET, 0,5 à 1 litre.  
Pulvérisateur, plastique : PE-HD, 0,5 à 1 litre.  
Pulvérisateur, plastique : COEX/E-VAL, 0,5 à 1 litre.

### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Pour une action létale directe et rapide, effectuez une pulvérisation à une distance de 30 cm. Appliquez le produit uniquement dans de petits espaces confinés à l'intérieur et aux alentours des maisons.  
Pour contrôler des insectes rampants et cloportes, appliquer le produit uniquement à l'intérieur et aux alentours des maisons, dans de petits espaces confinés où les insectes aiment se cacher et se déplacer (fissures, crevasses, derrière les plinthes, sous les réfrigérateurs, autour des cadres de fenêtres etc.). Ne pas nettoyer la surface traitée avant que la durée de traitement recommandée ne soit écoulée. Pour certains insectes, l'élimination des sources d'alimentation peut prévenir une nouvelle infestation.  
Les surfaces extérieures traitées aux alentours des maisons doivent être protégées de la pluie.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

--

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-
---

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-
---

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-
---

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

Si le produit n'est pas utilisé conformément aux instructions de l'étiquette, les insectes risquent de développer une résistance et le produit perdra en efficacité. C'est pourquoi il convient de contacter un professionnel si l'infestation persiste après le traitement recommandé.
---

#### 5.2. Mesures de gestion des risques

Le produit doit être appliqué de manière à éviter tout contact avec les enfants, les animaux domestiques et les denrées alimentaires. Ne pas appliquer le produit au pied ou à proximité de plantes comestibles ou dans les zones où poussent des plantes comestibles. Éloigner les enfants et les animaux pendant l'application et leur interdire l'accès aux zones traitées jusqu'à séchage complet. Après l'application, laver les mains et nettoyer les parties de votre peau qui ont été exposées. Ne pas approcher de la zone traitée avant séchage complet. À l'extérieur, le produit ne doit être appliqué que dans des zones protégées de la pluie. Ne pas utiliser le produit biocide dans des zones où il risque de s'écouler vers une installation de traitement des eaux usées municipales. Ne pas utiliser le produit à proximité d'étangs ou d'autres plans d'eau. Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Il convient de faire appel à une société d'extermination professionnelle si l'infestation d'insectes est importante et étendue et/ou si les insectes sont dangereux.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Des sensations cutanées peuvent se produire, telles que des brûlures ou des picotements sur le visage et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne provoquent aucune lésion et sont de nature passagère (maximum 24 heures). Ne pas polluer le sol, les plans d'eau ou les cours d'eau avec le produit ou son emballage vide. Premiers secours : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Général: Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et l'éliminer en toute sécurité. Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Contact avec la peau: Laver avec une grande quantité d'eau et du savon pendant environ 15 minutes. Appeler un médecin si une irritation apparaît et persiste. Contact avec les yeux : Maintenir l'œil ouvert et le rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après les 5 premières minutes puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas verser le produit biocide ni la solution diluée du produit biocide dans les égouts. La phrase suivante doit être indiquée uniquement dans la FDS : Les résidus du produit biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et conformément à la réglementation nationale et régionale. Maintenir les produits biocides dans leur emballage originaux. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les emballages contenant des résidus de produit doivent être manipulés en conséquence. Entrée du catalogue des déchets concernant les pesticides : 20 01 19 Entrée du catalogue des déchets concernant les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus : 15 01 10

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation : 2 ans.  
Protéger le produit de toute exposition directe au soleil.  
Conserver le produit dans le récipient d'origine.  
Protéger le produit du gel.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y-compris ceux pour animaux.  
Conserver hors de portée des enfants.



## 6. Autres informations

Les informations de l'étiquette concernant les insectes visés doivent être identiques à celles indiquées dans le RCP.